

LETTRE PARLEMENTAIRE

Avril 2023

Christian REDON-SARRAZY

Sénateur de la Haute-Vienne

Madame, Monsieur,

Dans cette deuxième lettre parlementaire d'information, vous trouverez **l'essentiel de mon actualité de Sénateur, à Paris et**

en Haute-Vienne, au cours des dernières semaines : entre autres, mission d'information sur l'avenir de la Commune et du Maire, avenir de la ligne SNCF POLT, mise en oeuvre des objectifs de "ZAN" dans les territoires, accélération du déploiement des énergies renouvelables, etc.



Le projet de loi de réforme des retraites a naturellement occupé une grande partie du temps parlementaire. Malgré des débats écourtés au mépris du Parlement, en dépit d'une mobilisation qui ne donne aucun signe de faiblesse, le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel d'un texte injuste, et en censurant six de ses articles, lui a ôté le peu d'avancées qu'il proposait. Malgré la promulgation de la loi, 64 % des Français souhaitent la poursuite du mouvement, voire son durcissement. Nous poursuivons donc notre combat contre un Gouvernement sourd et aveugle face à la colère des Français.

Je reste à votre entière écoute et disposition.

L'avenir de l'action du Maire et de la Commune au service de tous les Français

Les Maires agissent dans un contexte contraignant, avec une restriction continue des moyens, des difficultés économiques croissantes et de multiples défis complexes.

Je participe aux travaux de la **mission d'information du Sénat sur l'avenir de la Commune et du Maire en France** qui ont démarré en février et s'achèveront à l'été. Ces travaux s'inscrivent dans le prolongement de ceux régulièrement menés par le Sénat sur les problématiques territoriales.

Comme ancien Maire et Conseiller municipal d'une commune rurale, **j'ai une expérience de l'action quotidienne des élus municipaux** au service de leurs concitoyens. Je connais les menaces et les opportunités qui pèsent sur la capacité d'action du Maire, de la Commune et, plus largement, du bloc communal. Alors que la Commune n'a jamais été autant nécessaire (les attentes des administrés sont à la mesure de l'attachement et de la confiance dans leur Maire, à la fois agent de l'État et agent de la collectivité territoriale Commune), nombre de Maires démissionnent de leur mandat ou bien

décident de ne pas se représenter...

Et pour cause, **les Maires agissent dans un contexte de plus en plus contraignant.** Avec une **restriction continue des moyens** : baisse et gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, suppression de la fiscalité locale, etc. Avec des **difficultés économiques croissantes** : hausse des dépenses de personnel, difficultés d'approvisionnement en matières premières, inflation des prix des énergies et des taux d'intérêt, etc. Avec de **multiples défis complexes** à relever : avenir de la décentralisation (après plusieurs réformes territoriales et au terme de l'intégration intercommunale), multiplication des normes, transition écologique et énergétique, accès aux services essentiels de proximité, notamment à la santé, renforcement des politiques de l'habitat, etc.

Présidée par ma collègue Maryse CARRÈRE aux côtés du Rapporteur Mathieu DARNAUD, la mission d'information travaille sur les questions de **l'intercommunalité**, la libre administration ainsi que **l'autonomie financière** de la Commune, **l'environnement normatif** et notamment l'accompagnement des élus dans la mise en oeuvre de l'objectif "ZAN", la répartition des **rôles Communes / État** et les liens avec l'État, les **risques juridiques** auxquels le Maire s'expose dans l'exercice de son mandat. Pour cela, la mission recueille le témoignage de Maires, auditionne les représentants des élus locaux, observe concrètement les problèmes et les solutions dans le cadre de déplacements sur le terrain, sonde directement élus et citoyens sur leurs attentes vis-à-vis des Maires et des Communes. Pour ma part, je me mobilise prioritairement sur les outils et les solutions permettant de dynamiser les communes rurales ●

Ligne POLT : l'État doit se mobiliser d'urgence !

L'Etat doit investir massivement afin de réhabiliter cet axe structurant pour les territoires, et veiller au respect des engagements pris par la SNCF.



Les habitants et les territoires n'acceptent plus le manque de considération pour les réalités locales qui caractérise la gestion de la ligne SNCF Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT). Les usagers subissent depuis 30 ans des dysfonctionnements : modifications d'horaires, suppressions de trains, retards systématiques, accidents à répétition. Après le déraillement d'un train de marchandises à Issoudun début décembre, un paroxysme a été atteint avec une dégradation inédite du service cet hiver.

L'impact économique négatif est tangible, pour le département de la Haute-Vienne et au-delà. Le groupe Legrand, une des seules entreprises du CAC 40 ayant son siège en province, a évoqué un départ. De nombreuses entreprises signalent des pertes de chiffre d'affaires et des difficultés dans le recrutement de collaborateurs.

Je me suis donc une nouvelle fois mobilisé en décembre et janvier, y compris avec les autres Sénateurs de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, pour dénoncer l'intolérable agonie du Paris-Limoges qui pénalise habitants et territoires, interpeller l'Etat sur la mauvaise gestion de la ligne, puis lui demander d'investir massivement afin de réhabiliter cet axe structurant pour les territoires, et veiller au respect des engagements pris par la SNCF.

Concrètement, j'ai demandé :

- 1/ une amélioration significative du fonctionnement des trains et l'arrêt des suppressions horaires ;
- 2/ le rétablissement des 14 allers-retours qui existaient jusqu'en 2015 et des dessertes des gares intermédiaires, le développement du fret et des trains de nuit ;

3/ une fin des travaux de régénération et de modernisation de la ligne assurée pour 2025, date de livraison des rames neuves, devant mettre Limoges à deux heures et demie de Paris ;

4/ le maintien de l'unicité de la ligne POLT, sans déclassement du tronçon entre Brive et Cahors, afin d'éviter toute réduction de vitesse.

N'oublions pas que les enjeux d'une politique ferroviaire sont nombreux : il s'agit aussi de lutter contre la fracture territoriale et le réchauffement climatique ●

Pour vous tenir régulièrement informés de mon actualité parlementaire, je vous invite à vous rendre sur mon site web, ainsi que la page Facebook, le compte Twitter et la chaîne Youtube.

Faciliter la mise en oeuvre des objectifs de "ZAN" au coeur des territoires

Il faut améliorer le cadre juridique pour permettre aux élus locaux d'atteindre la sobriété foncière, notamment en faisant mieux respecter les particularités et contraintes locales.



Le Sénat a adopté le 16 mars une proposition de loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de "ZAN" au coeur des territoires, fruit d'une rédaction coconstruite par mon groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER). Le Sénat avait engagé un travail collectif après la consultation des élus locaux ayant exprimé leurs inquiétudes dans la mise en oeuvre de l'objectif ZAN voté dans la loi Climat et Résilience (2021).

Cet objectif vise à fixer **une trajectoire nationale de réduction de l'artificialisation des sols selon un calendrier qui s'organise autour de deux périodes**. Sur la période 2021-2031, un objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers constatée entre 2011 et 2021. Entre 20 000 à 30 000 hectares sont consommés chaque année en moyenne sur les 10 dernières années. Une division par deux d'ici 2031 conduit à réduire notre consommation à 12 500 hectares en moyenne, par an (hors renaturation). À compter de 2031 et à horizon 2050, un objectif d'absence d'artificialisation nette où toute action d'artificialisation devra être compensée par une opération de renaturation.

Cette trajectoire et ces objectifs devront être **déclinés territorialement et intégrés dans les documents de planification et d'urbanisme selon une méthode "en cascade"** suivant un calendrier précis : 2024 pour les SRADDET, 2026 pour les SCoT, 2027 pour les PLU et cartes communales.

Pour répondre aux besoins de clarification et d'appui demandés par les élus locaux, **notre ambition avec cette proposition de loi était de rétablir l'équité entre les territoires, de mieux respecter les particularités et contraintes locales, et de ramener l'apaisement dans la mise en oeuvre de cette réforme d'ampleur et structurante pour l'avenir de nos territoires.**

Lors des travaux d'élaboration de ce texte, je me suis tout particulièrement attaché à **redonner du temps aux collectivités pour engager cette réforme structurante** et permettre une meilleure compréhension des enjeux par les citoyens ; renforcer le dialogue territorial ; défendre la création d'une garantie rurale, offrant aux petites communes des perspectives de développement ; créer une enveloppe spécifique de l'artificialisation résultant des projets d'intérêt national tout en maintenant l'exigence de sobriété foncière telle que votée dans la loi Climat.

Ce texte était une première étape et nous allons poursuivre nos travaux pour mieux accompagner les élus : renforcement de l'ingénierie, soutien financier, adaptation fiscale sont en effet nécessaires.

À l'issue du vote, il existait toujours avec le Gouvernement 4 points importants de désaccord. D'abord, que le rapport aux règles du fascicule du SRADDET n'est pas celui de la compa-

bilité, mais bien celui de la prise en compte, tel qu'exprimé d'ailleurs par le législateur, lors du vote de la loi Climat et Résilience (article 2). Le Gouvernement veut imposer quant à lui un rapport de compatibilité considérant que si la trajectoire n'est qu'indicative, rien ne garantira que la consommation foncière diminuera. Ensuite, s'il y a accord pour "un compté à part" des **projets d'intérêt national**, la qualification de ces projets et la mutualisation de la consommation d'espace en résultant font encore débat (article 4). Puis, s'il y a accord sur la création d'une "garantie rurale", le Sénat a voté une **enveloppe minimale de 1 hectare pour toutes les communes**, quand le Gouvernement propose 1% de la surface urbanisée applicable aux communes couvertes par un document d'urbanisme (article 7). **Enfin, la question de la nature des surfaces végétalisées considérées comme non artificialisées** n'a pas non plus été tranchée : le Sénat souhaite que les surfaces à usage résidentiel et de loisirs soient considérées comme non artificialisées, alors que le Gouvernement retient une notion plus restreinte - parcs et jardins publics uniquement (article 9).

Les débats vont désormais se poursuivre à l'Assemblée nationale. Avec le groupe SER, nous demandons à ce qu'un vote définitif du texte puisse intervenir cet été au plus tard. Pour mémoire, le Gouvernement a décidé d'engager la "procédure accélérée" sur le texte du Sénat ●

Encadrer le déploiement des énergies renouvelables dans le respect des territoires

Ce déploiement doit toutefois être encadré, en même temps que les différents échelons de la gouvernance locale doivent être associés à un processus de planification ascendant.



Crédits : Amandine45/Getty Images

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) du Sénat a voté **pour la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, adoptée par le Parlement le 7 février**. Cette loi permettra d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables afin que la France puisse combler son retard et respecter ses engagements internationaux en matière de réduction des gaz à effet de serre, décarboner son mode de production et accroître son degré d'indépendance énergétique.

Pour autant, **nous avons dénoncé le calendrier de cette loi** qui aurait dû être examinée après la grande loi quinquennale de programmation énergétique qui s'articule avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la stratégie nationale bas carbone.

Nous avons aussi plaidé **pour que ce déploiement puisse être encadré et que les différents échelons de la gouvernance locale puissent être associés** à un processus de planification ascendant en phase avec les souhaits des territoires et des citoyens.

C'est la **condition de l'acceptabilité et de la réussite de la transition écologique dans les territoires**. Un équilibre doit être trouvé entre le déploiement des énergies renouvelables, le respect de l'environnement, la participation du public et l'association de toutes les parties prenantes au dialogue territorial.

Energie solaire thermique et photovoltaïque

Nous avons accéléré le développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque **en soutenant le développement d'énergie solaire sur le bâti existant et sur des sols déjà artificialisés**. L'objectif est bien de concilier nouvelles implantations d'énergie renouvelable et protection des sols, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine.

Le texte favorise ainsi le développement de la production d'énergie solaire dans les zones situées de part et d'autre des **grands axes routiers** et des **voies ferrées**. Il prévoit également une obligation d'équipement des **parcs de**

stationnement extérieurs de plus de 1 500 m² par des ombrières intégrant un procédé d'énergies renouvelables sur au moins la moitié de leur superficie. Nous avons aussi contribué à renforcer les obligations de "solarisation" des nouveaux bâtiments non résidentiels, dès lors qu'ils créent plus de 500 m² d'emprise au sol.

Agrivoltaïsme

Je suis longuement intervenu dans l'hémicycle sur la problématique de l'agrivoltaïsme. **L'installation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles emporte des risques multiples**. Elle peut déséquilibrer les dynamiques économiques agricoles locales, conduire à artificialiser davantage les sols, compromettre l'installation de jeunes agriculteurs en accaparant le foncier, sans garantie de réversibilité ni de transmission des parcelles, porter atteinte à la biodiversité et à l'esthétique des paysages. Enfin, elle pourrait fragiliser notre souveraineté alimentaire par un glissement sournois, à terme, de ces surfaces vers la seule production d'énergie. La question du

cadre réglementaire est donc fondamentale.

Nous avons tenté d'apporter **des réponses par voie d'amendement sur 5 principaux points** : la définition des installations agrivoltaïques et leur réversibilité ; le contrôle des installations et de leur financement ; le danger que représentent les projets agrivoltaïques pour les régions à faible potentiel agricole susceptibles de devenir les cibles de "chasseurs de territoires" ; la relation entre la qualification d'agrivoltaïsme et le statut d'actif agricole ; l'encadrement de la transmission des parcelles placées en agrivoltaïsme.

Si le sujet du développement de l'agrivoltaïsme nécessite de mettre en place des garde-fous afin de prévenir toute dérive irréversible sur notre modèle agricole et de ne pas favoriser l'émergence "d'énergieculteurs", nous sommes disposés à **accompagner le développement de l'agrivoltaïsme dès lors qu'il s'agit bien de techniques ayant d'abord pour but d'améliorer la production agricole** et non de l'utiliser comme alibi au profit d'une production plus rentable.

Planification et participation

Il était par ailleurs nécessaire de réintroduire un processus de planification pour l'ensemble des énergies renouvelables. **Dans certains territoires, la population a le sentiment de subir des choix décidés par des tiers et de vivre dans des espaces "saturés" ou "encerclés"**, par exemple lorsqu'il s'agit d'implantation de parcs éoliens générant des nuisances sonores et visuelles ainsi que des pollutions lumineuses la nuit.

Mon groupe SER a déploré un "laisser-faire" et l'abandon de la régulation de la production d'énergie renouvelable, dans la mise en œuvre de la politique énergétique et de l'aménagement du territoire, au seul marché via la mise en concurrence d'intérêts privés.

Pour le groupe, **il était nécessaire de réintroduire un processus de planification ascendante tenant compte des choix des territoires**. En cohérence avec les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, il considère qu'une planification décentralisée permet, en tenant compte des efforts déjà réalisés et en évitant les espaces à forts enjeux environnementaux, d'identifier des zones concertées de capacités et de développement potentiel des énergies renouvelables. En un mot la planification énergétique doit s'appuyer sur les aspirations des territoires dans une logique ascendante, condition de son acceptabilité.

Un "référént préfectoral" est instauré dans chaque département. Il est chargé de fournir un appui aux collectivités territoriales dans leurs démarches de planification de la transition énergétique. Il aura pour mission également de proposer une cartographie des zones identifiées à l'échelle du département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire.

Démocratie environnementale et inclusivité des procédures

Le groupe SER s'est **opposé à la suppression de la procédure d'enquête publique**, laquelle constitue

l'un des piliers de la démocratie environnementale. A défaut d'obtenir satisfaction, ils ont proposé des solutions pour encadrer autant que faire se peut cette suppression qui risque d'être préjudiciable, notamment pour les populations touchées par l'illectronisme.

La simplification des procédures ne doit pas être synonyme de recul de la participation du public et des populations défavorisées. Le groupe a donc veillé à ce que ces procédures demeurent inclusives. Une proposition adoptée permet, lorsque la participation du public a lieu sous une forme dématérialisée, que les populations puissent disposer d'un point d'accueil de proximité comme la mairie ou les points d'accueil de France Services.

Partage de la valeur

Avec mes collègues du groupe SER, nous nous sommes opposés à l'introduction d'un dispositif de partage de la valeur se concrétisant par un rabais sur la facture des habitants riverains des installations d'énergies renouvelables et des communes situées dans le périmètre de ce type d'installations. Une telle **disposition consistant en quelque sorte à "acheter le silence" de ceux subissant les désagréments** de l'implantation de ces installations, n'est pas à la hauteur des enjeux de l'acceptabilité territoriale des énergies renouvelables.

La nouvelle mouture permet **un partage de la valeur plus collectif** et orienté vers la lutte contre la précarité énergétique et la préservation de la biodiversité ●



Réforme des retraites : un combat déterminé au service de tous les Français

Une véritable réforme alternative de gauche, avec une vision de société, était pourtant possible.



Crédits : CO / Jules

Depuis l'origine, nos concitoyens rejettent massivement la réforme des retraites, en particulier le report de l'âge légal de départ à la retraite.

Repousser l'âge de la retraite de 2 ans pour tout le monde est en effet injuste pour de nombreuses catégories de salariés, moins pour les cadres qui ont rarement commencé à travailler avant 22 ans, que pour les "carrières longues" qui ne pourront valider leur retraite à 62 ans qu'à condition d'afficher une carrière complète. Ceci concerne les employés, les ouvriers, les aidants, dont l'espérance de vie est déjà de 7 ans inférieure à celle des cadres.

Pour les "seniors" qui ne sont ni en emploi ni en retraite, le recul de l'âge de départ équivaut par ailleurs au rallongement de leur période de précarité. Cela touche environ un tiers des personnes retraitées nées en 1950 - 37% des femmes et 28% des hommes - qui n'étaient plus en emploi l'année précédant leur retraite.

Les femmes seront les grandes perdantes de cette réforme. La plupart d'entre elles perdront le bénéfice des

trimestres maternité. La réforme amputera le montant des pensions, accentuera les décotes et limitera les surcotes. Elle affaiblira considérablement un dispositif de compensation des inégalités femmes-hommes. Les dernières études montrent que sur les 18 milliards d'euros d'économies attendus par le Gouvernement grâce à la réforme, 11 milliards seront payés par les femmes...

Dès le début de l'examen du texte au Sénat, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) a manifesté son opposition frontale au report de l'âge légal de la retraite à 64 ans. Tout au long des débats en commission, en séance, lors de la commission mixte paritaire (CMP) avec les députés, cette position n'a pas varié : nous avons combattu pour la suppression de l'article sur le report de l'âge légal, nous avons voté contre le projet de loi largement durci par la majorité sénatoriale de droite et, en CMP, nous avons fait le choix de refuser toute négociation, les députés ne disposant d'aucune réelle légitimité puisque l'Assemblée n'avait pas voté le texte en 1ère lecture.

Notre combat s'est ensuite joué sur le

front du Conseil constitutionnel, après que le Gouvernement a engagé sa responsabilité via l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter par forceps le projet de réforme. Les parlementaires de gauche, dont l'intégralité du groupe SER au Sénat, ont ainsi déposé deux propositions de loi visant chacune à interdire que l'âge légal de départ à la retraite puisse être fixé au-delà de 62 ans.

Le 14 avril, le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel du projet de réforme des retraites, notamment le report à 64 ans de l'âge légal de départ, censuré les seules mesures de compensation sociale ajoutées au fil des débats ("index senior", "CDI senior", etc.) et rejeté la première de nos deux demandes d'organisation d'un référendum d'initiative partagé (RIP).

La réforme est finalement encore plus dure socialement qu'à l'origine... C'est inacceptable !

La mobilisation sociale et le combat politique continuent ●

Pour une politique agricole ambitieuse

La situation des agriculteurs et de l'agriculture continue de se dégrader depuis 2017.

Le 2 mars au Sénat, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2023, **j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur la politique agricole conduite par son Gouvernement.** La situation des agriculteurs et de l'agriculture continue en effet de se dégrader depuis 2017, avec une profonde crise des vocations, un taux de suicide tristement élevé et des problèmes persistants de transmission des exploitations. Et les perspectives sont sombres, tant les crises pointent à l'horizon, à commencer par la sécheresse.

Pour autant, l'Exécutif manque encore et toujours d'une véritable ambition...

Nous devrions davantage défendre le modèle agricole français, un modèle durable, familial et respectueux de l'humain, de l'animal et du sol. Nous devrions davantage promouvoir un modèle qui privilégie la polyculture-élevage, les circuits courts et les chaînes d'approvisionnement alimentaire sûres, un modèle qui refuse la concurrence déloyale causée par les accords de l'Union européenne avec le Mercosur, le

Canada et la Nouvelle-Zélande. N'oublions pas que ce qui est en jeu, c'est notre sécurité alimentaire, autrement dit notre indépendance nationale !

Dans sa réponse, le porte-parole du Gouvernement a reconnu partager ces éléments de constat et de diagnostic. Mais il n'en a tiré aucune conséquence, **se contentant d'égrener le chapelet des textes de loi adoptés ces dernières années et qui ont déjà fait la preuve de leur insuffisance pour améliorer la situation** ●

Contre l'engrillagement de la nature

La nécessité de légiférer a été reconnue par plusieurs groupes politiques du Sénat.



Le 6 décembre, je suis intervenu en séance publique au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) pour expliquer notre vote en 2e lecture en faveur de la **proposition de loi transpartisane "visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et protéger la propriété privée"**.

La multiplication des grillages en Sologne et dans plusieurs autres régions de France, souvent pour développer le tir de gibiers dans un milieu artificialisé, est **une pratique d'accaparement qui pose des problèmes** de sécurité incendie et sanitaire, entrave la libre circulation de la faune et nuit au développement du tourisme rural.

Cet engrillagement rompt par ailleurs avec l'obligation pour les propriétaires et les gestionnaires d'espaces naturels

d'assurer la libre circulation de la faune sauvage dans le cadre des trames vertes et bleues. Mais **les Maires ruraux ne disposaient pas, jusqu'à présent, des outils juridiques adaptés** pour lutter efficacement contre l'édification de ces grillages.

Le texte qui nous était soumis répondait à cette problématique déplorée sur de trop nombreux territoires. Il contenait notamment des dispositions utiles sur les caractéristiques des clôtures, la possibilité de contrôle par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), les sanctions contre les clôtures et l'agrainage, la réduction du délai d'application ou encore l'usage de l'éco-contribution pour effacer les grillages antérieurs à 2005 en vue du rétablissement de la trame verte et bleue.

En rassemblant suffisamment les différentes parties prenantes (les chasseurs, les non-chasseurs, les propriétaires, les promeneurs), le texte était enfin **suffisamment consensuel pour que la nécessité de légiférer soit reconnue par plusieurs groupes politiques du Sénat dans une démarche transpartisane.** En 1ère lecture, pour mémoire, la proposition de loi avait déjà été adoptée à l'unanimité en commission puis en séance publique.

Telles sont les raisons pour lesquelles, avec mes collègues Sénateurs du groupe SER, nous avons voté pour cette proposition de loi, non sans toutefois rappeler les **réserves habituelles concernant les moyens alloués au contrôle du respect de l'application de la future loi** ●

Les enjeux numériques et postaux, essentiels pour l'aménagement des territoires ruraux

La Commission supérieure du Numérique et des Postes (CSNP)

Depuis 2021, je fais partie des 7 Sénateurs désignés par le Président du Sénat pour siéger au sein de la CSNP, une **commission parlementaire mixte composée de 7 Députés et de 7 Sénateurs**. Elle compte aussi 3 personnalités qualifiées nommées par le ministre de l'Economie et des Finances.

La CSNP rend des avis sur les textes législatifs et réglementaires, et fait des propositions sur les sujets numériques et postaux. Ses avis sont adressés au Gouvernement, à l'administration et aux autorités compétentes (ARCEP, ANSSI, ANCT, etc.). Les sujets traités par la CSNP sont très larges, des sujets liés au numérique (couverture du territoire en très haut débit, déploiement de la 5G, inclusion numérique, etc.) aux missions de service public confiées à La Poste. Par son caractère partisan et bicaméral, la CSNP est en capacité d'éclairer au mieux le Parlement et le Gouvernement sur les enjeux du numérique et des activités postales.

Lors de son audition par la commission des affaires économiques le 25 janvier,

j'ai interpellé la Présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), Mme Laure de LA RAUDIÈRE, sur **les voies et les moyens de rattraper le retard et de faire enfin respecter les engagements pris par les opérateurs** pour le déploiement de la fibre dans les territoires ruraux.

Certaines situations sont en effet inacceptables. La couverture FTTH (technologie fibre à terminaison optique) est parfois inférieure à 90 % avec des milliers d'habitants qui ne sont toujours pas connectés. Les collectivités locales s'inquiètent. Le cadre réglementaire des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné prévoit pourtant une obligation dite "de complétude" des déploiements des réseaux fibre optique, une obligation qui répond à des enjeux vitaux d'aménagement du territoire.

D'où mon interpellation sur le positionnement de l'État : "*en restera-t-on au stade du dialogue ou de la simple mise en demeure, ou envisagez-vous de réelles sanctions pour ce retard pris dans le déploiement de la fibre, au mépris des engagements pris par les opérateurs ?*". Attentif à ces questions

essentielle et prioritaire, je reste très activement mobilisé sur ce dossier.

L'Observatoire national de la présence postale (ONPP)

En tant que membre titulaire de la CSNP, j'ai été nommé membre de l'ONPP, une instance de gouvernance nationale qui **pilote la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste**.

Composé de représentants de l'Etat, de l'AMF et des Présidents d'intercommunalité, de La Poste, de la CSNP, de l'ADF et de l'ARF, l'Observatoire précise **les modalités d'application du fonds de péréquation postale** et assure le suivi de la mise en œuvre des dispositions du contrat de présence postale territoriale 2020-2022.

L'Observatoire a également un **rôle d'évaluation, de prospective et de promotion des solutions innovantes** notamment dans le champ de la présence postale dans les territoires, de la mutualisation de l'offre de services et de l'accompagnement des usages numériques. Il porte aussi la réflexion permettant de répondre à d'éventuelles évolutions législatives et réglementaires ●

Ne pas jeter sur la voie publique.



Christian REDON-SARRAZY

Adresse postale : Sénat - Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

Email : c.redon-sarrazy@senat.fr

Site : www.credonsarrazy.fr

Twitter : @C_REDON_SARRAZY

Directeur de la publication : Christian REDON-SARRAZY

L'équipe parlementaire

Emmanuelle CARRE au Sénat

Sénat - Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06
e.carre@clb.senat.fr, 01 42 34 14 72

Joëlle DUPUY à Limoges

Permanence parlementaire, 6 cours Gay-Lussac, 87000 Limoges
j.dupuy@clb.senat.fr, 05 44 23 24 70

